

Quiz 1 – Quiz de positionnement (début de formation)

Objectif : évaluer les connaissances initiales des participants sur le mandat de vente et le compromis.

1. La profession d'agent immobilier est principalement réglemantée par :
 - A. La loi Hoguet du 2 janvier 1970
 - B. La loi Pinel
 - C. La loi Carrez
 - D. La loi Malraux Réponse : A

2. L'agent immobilier peut percevoir une commission :
 - A. Uniquement s'il détient un mandat écrit signé
 - B. Dès qu'il met en relation les parties
 - C. Après la signature de l'offre d'achat
 - D. Après la visite du bien Réponse : A

3. Le mandat exclusif signifie que :
 - A. Le vendeur ne peut confier la vente à aucun autre agent immobilier
 - B. Le vendeur peut vendre librement sans commission
 - C. Le mandat est valable un an minimum
 - D. Le mandat est réservé au notaire Réponse : A

allure.

INCUBATEUR D'EXCELLENCE IMMOBILIERE

4. Le compromis de vente est :
- A. Un avant-contrat engageant vendeur et acquéreur
 - B. Une simple promesse verbale
 - C. Une estimation du bien
 - D. Un mandat de vente
- Réponse : A
5. Le délai de rétractation pour l'acquéreur non professionnel après la signature d'un compromis est :
- A. 10 jours
 - B. 5 jours
 - C. 30 jours
 - D. 48 heures
- Réponse : A